



**PREFECTURE DES YVELINES**

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
L'ENERGIE D'ILE-DE-FRANCE  
Unité territoriale des Yvelines**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES YVELINES**

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**

**Société TOTAL Raffinage Marketing  
Etablissement Pétrolier de Gargenville**

**BILAN DE LA CONCERTATION**

## I - Introduction

L'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement pétrolier TOTAL Raffinage Marketing de Gargenville a été prescrit par l'arrêté préfectoral n° 09-081A/DDD du 15 juin 2009. Il concerne les communes de Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine et Porcheville.

Des mesures de publicité ont accompagné cet arrêté :

- affichage durant un mois dans les mairies concernées ;
- avis inséré dans le journal « Le Parisien », édition des Yvelines en date du 2 juillet 2009.

La présente note a pour objet de rendre compte d'une part de la mise en œuvre des modalités de la concertation définies à l'article 6 de l'arrêté préfectoral précité, et d'autre part des principales observations formulées dans le cadre de cette concertation.

Cet arrêté définit les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public des documents relatifs à l'élaboration du PPRT, dans les mairies de Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine et Porcheville ;
- mise à disposition du public des documents relatifs à l'élaboration du PPRT sur un espace dédié sur le site Internet de la DRIEE Île-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>) ;
- les observations du public sont recueillies sur un registre prévu à cet effet dans les mairies de Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine et Porcheville ;
- la rédaction d'un bilan de la concertation qui est transmis aux personnes et organismes associés (POA), tenu à disposition du public dans chacune des mairies intéressées (Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine et Porcheville) et publié dans le journal municipal de chacune de ces quatre communes.

Ces modalités de concertation ont été soumises à délibération du conseil municipal de ces communes.

Il convient de rappeler le rôle des différentes instances ayant participé à l'élaboration du PPRT :

- Le comité local d'information et de concertation (CLIC), créé par arrêté préfectoral 1<sup>er</sup> août 2008 et renouvelé par l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2011 (modifié par l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2011). C'est un lieu pérenne de débats et d'échanges sur les risques industriels, tant chroniques qu'accidentels, entre les différents acteurs concernés que sont l'administration, les collectivités territoriales, les riverains, l'exploitant et ses salariés.

Lors de la réunion du CLIC du 9 avril 2009, la démarche d'élaboration du PPRT a été présentée. Cette réunion a marqué le lancement officiel de l'élaboration du PPRT. Un membre du comité a été désigné en tant que représentant du CLIC pour être personne associée à cette élaboration.

- Les personnes et organismes associés (POA) : l'article 4 de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT fixe la liste des POA, acteurs associés à l'élaboration du PPRT. Trois réunions de travail ont été nécessaires pour aboutir au projet de PPRT. Ces réunions ont eu pour objet :

- 24 septembre 2009 : présentation de la procédure d'élaboration du PPRT, présentation des aléas et des enjeux ;
- 26 mars 2010 : présentation des résultats de l'étude de vulnérabilité du bâti et présentation du zonage brut ;
- 24 juin 2011 : présentation du projet de PPRT dans son ensemble.

Lors de ces réunions, les remarques et les avis de chacun ont été recueillis. Les comptes-rendus des réunions ont été diffusés aux POA et sont consultables sur le site internet de la DRIEE.

Le projet de PPRT a été soumis à une consultation écrite des POA avant sa mise à l'enquête publique.

## **II - Déroutement de la concertation**

### ***Registre en mairie***

La population avait la possibilité de s'exprimer sur le registre mis à disposition dans les mairies de Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine et Porcheville.

### ***Site internet***

L'espace de concertation dédié au public sur le site internet de la DRIEE Île-de-France est accessible depuis le mois d'octobre 2010.

Le site a été alimenté au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du PPRT. Les documents qui ont été successivement mis en ligne sont notamment les suivants :

- l'arrêté de prescription du périmètre d'étude du PPRT en date du 15 juin 2009 ;
- les compte rendus des réunions des personnes et organismes associés (POA), ainsi que les diaporamas présentés par les services instructeurs ;
- le compte-rendu de la réunion publique du 20 octobre 2011 ;
- le projet de PPRT dans sa version soumise à l'avis des POA ;
- les documents constitutifs du projet de PPRT mis en enquête publique.

Ce site internet reste consultable durant toute la procédure d'élaboration du PPRT, jusqu'à son approbation.

De plus, un lien sur le site internet de la préfecture des Yvelines permet d'accéder au site internet de la DRIEE Ile-de-France.

### ***Réunions de travail***

Durant la phase de stratégie, l'équipe d'instructeurs du PPRT a organisé plusieurs réunions de travail avec les différentes parties concernées, afin de prendre en compte au mieux le contexte local :

- concernant les infrastructures de transport, une réunion a eu lieu le 17 septembre 2010 avec la SNCF, RFF, le Conseil Général des Yvelines et la société TOTAL ;
- concernant les logements sociaux, (conformité à la loi SRU) des réunions avec la mairie d'Issou ont eu lieu le 19 novembre 2010 et le 12 juillet 2011 ;
- le 26 octobre 2010, une visite du site de la société REP a été organisée avec notamment le Service des Domaines des Yvelines et l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval.

Le projet de PPRT a été présenté aux communes aux dates suivantes :

- 11 janvier 2011 : Porcheville,
- 12 janvier 2011 : Gargenville,
- 4 mars 2011 : Issou.

### ***Réunions publiques***

Au-delà des dispositifs de concertation prévus par l'arrêté de prescription du PPRT, deux réunions d'information des riverains les plus exposés ont été organisées :

- le 14 janvier 2010 à la mairie d'Issou : présentation de la démarche PPRT (distribution de plaquettes d'information sur les PPRT), objectifs de l'étude de vulnérabilité du bâti ;
- le 30 juin 2010, à Issou : présentation des résultats de l'étude de vulnérabilité et des solutions préconisées.

De plus, les riverains les plus impactés par le PPRT ont été conviés au CLIC du 23 septembre 2010, et des courriers leur ont été adressés par la direction départementale des territoires (DDT) pour les informer de la démarche. En particulier, les résultats des études de vulnérabilité sur leurs biens leur ont été transmis de manière individuelle aux personnes présentes lors des réunions.

Enfin, une réunion publique plénière de présentation du projet du PPRT a eu lieu le 20 octobre 2011. Elle a réuni près de deux cent personnes, a permis une présentation détaillée du projet ainsi que d'apporter des réponses à de nombreuses questions. Les principales questions posées et les réponses apportées sont dans le compte-rendu de cette réunion, consultable sur le site internet de la DRIEE Ile-de-France.

### **III - Résultat de la concertation**

Suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie le 15 novembre 2011, seules les communes de Issou et de Porcheville ont transmis leur registre clôturé.

Aucune remarque n'a été inscrite sur le registre d'Issou, qui a été ouvert du 9 septembre 2009 jusqu'au 18 novembre 2011.

Sept avis sont inscrits sur le registre de Porcheville. Les riverains de l'avenue Louis Tibaldi y expriment leur mécontentement de devoir réaliser à leur charge le changement de leurs vitrages (*travaux recommandés*) et soulignent le fait que ces travaux de renforcement ne les protégeront que s'ils sont à l'intérieur de leur maison avec les fenêtres fermées.

Ils demandent de plus le déplacement du site TOTAL ou au moins de certaines cuves de stockage d'hydrocarbures.

*Analyse des services instructeurs* : des réponses à ces remarques ont été apportées lors des différentes réunions publiques.

Le présent bilan de la concertation est transmis aux personnes et organismes associés, mis à disposition du public en mairies de Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine et Porcheville dans le cadre de l'enquête publique, et mis en ligne sur le site internet de la DRIEE Ile-de-France.